



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Television

Question écrite n° 47442

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle interroge M. le ministre de la culture sur l'article 8 du décret no 92-280 du 27 mars 1992 pris pour l'application de l'alinéa 1 de l'article 27 de la loi du 30 septembre 1986 qui a institué une dérogation à l'interdiction de la publicité télévisée au secteur de la distribution dans les départements et territoires d'outre-mer. Cette dérogation avait pour but d'assurer à la société régionale de télévision les ressources publicitaires nécessaires à son développement. Depuis lors, le développement très important de la grande distribution, voire sa prolifération anarchique, tend à défavoriser le petit commerce de détail et l'économie familiale. Il l'interroge donc sur une éventuelle modification de la réglementation en vigueur afin de mettre en conformité avec l'esprit de la loi no 96-603 du 5 juillet 1996 renouvant la loi dite « Loi Royer ».

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47442

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 325